

1er septembre 2009

09.160

Interpellation du groupe socialiste**Quelle stratégie pour un avenir UNESCO en pays de Neuchâtel?**

Depuis le 27 juin 2009, l'urbanisme horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle a été classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Parallèlement, deux dossiers internationaux de classement de sites neuchâtelois au patrimoine mondial de l'humanité sont pendants: le dossier des sites lacustres et le dossier Le Corbusier.

Nous nous réjouissons vivement du soutien du Conseil d'Etat à la candidature des sites lacustres neuchâtelois et nous regrettons que les autres dossiers n'aient jusqu'à présent pas joui du même enthousiasme. En effet, il nous semble important que l'Etat s'engage de manière cohérente et globale dans les trois dossiers afin de traduire concrètement le label UNESCO sur les plans culturels, touristiques et économiques.

Aussi des questions importantes se posent quant au suivi que donnera l'Etat aux deux candidatures et à la toute fraîche reconnaissance:

- quelle stratégie globale cohérente (c'est-à-dire développant des synergies entre les trois dossiers) le Conseil d'Etat entend-il mener?
- quels moyens entend-il engager pour soutenir les candidatures des sites lacustres et Le Corbusier?
- en ce qui concerne la reconnaissance de l'urbanisme horloger déjà obtenue, quelle traduction économique entend-il donner? Songe-t-il à un label UNESCO pour les montres fabriquées en Pays de Neuchâtel? Participe-t-il aux réflexions de création d'une galerie marchande horlogère? Dans ce cadre-là, réfléchit-il au modèle de partenariat privé-public? Quel soutien entend-il donner aux journées de la métropole horlogère?
- sur le plan touristique, comment entend-il profiter de la reconnaissance UNESCO pour profiler le canton de Neuchâtel? S'engagera-t-il dans la rénovation de la muséographie du MIH? Soutiendra-t-il le Centre d'interprétation urbaine à La Chaux-de-Fonds?

Ces nombreuses et diverses questions dénotent un besoin de connaître et comprendre les projets de l'Etat et sa conception d'une exploitation optimale de la formidable aubaine que représente la richesse hors du commun du patrimoine du canton de Neuchâtel et sa reconnaissance internationale.

Signataires: T. Huguenin-Elie, A. Clerc, C. Mermet, O. Duvoisin, B. Hurni, A. Houlmann, A. Tissot-Schulthess, J.-P. Baer, M. Giovannini, J. Hainard et S. Locatelli.